

# Communiqué de Presse

## Direction de la Communication

Réf: 736f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## 10 octobre 2010 - Journée européenne contre la peine de mort *Déclaration commune Conseil de l'Europe/ Union européenne*

Strasbourg, 08.10.2010 – A l'occasion de la Journée européenne contre la peine de mort et de la Journée mondiale contre la peine de mort, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne réaffirment leur opposition à l'application de la peine capitale en toutes circonstances et leur engagement en faveur de l'abolition de ce châtiment dans le monde.

La peine de mort est cruelle et inhumaine, elle porte atteinte à la dignité humaine et aux droits fondamentaux de l'homme sur lesquels reposent les deux organisations. Bien qu'il soit parfois affirmé le contraire, il n'a jamais pu être prouvé que la peine capitale était dissuasive. En outre, aucun système juridique ne pouvant être totalement exempt d'erreurs, toute erreur judiciaire impliquant la peine de mort est irréversible. Pour cette raison, nous devons continuer à expliquer pourquoi la peine capitale n'est pas juste et pourquoi les générations futures méritent de vivre dans un monde sans peine de mort.

Depuis 1997, aucune exécution n'a eu lieu sur le territoire de nos Etats membres. Bien que la peine de mort ne soit pas complètement abolie en droit sur tout le continent européen, il y a des signes encourageants dans ce sens. Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne se sont réjouis de la décision de la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie, qui a estimé qu'aucune condamnation à la peine capitale ne pouvait être prononcée ni appliquée dans ce pays. Nous encourageons la Fédération de Russie ainsi que les autres Etats européens qui n'ont pas encore aboli la peine de mort en droit en toutes circonstances à le faire, en ratifiant les protocoles correspondants à la Convention européenne des droits de l'homme.

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne réitèrent leur condamnation de l'application de la peine de mort au Bélarus. Nous poursuivrons nos efforts pour encourager le Bélarus à abolir ce châtiment, notamment à travers l'organisation d'événements communs à Minsk. À cet égard, nous saluons la décision des autorités du Bélarus de créer un groupe parlementaire ad hoc sur les questions relatives à la peine capitale.

La Journée européenne contre la peine de mort coïncide avec la Journée mondiale contre la peine de mort, et la création d'une Europe sans peine capitale est une étape importante vers l'abolition universelle. Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne se réjouissent de l'augmentation continue du nombre de pays abolitionnistes dans le monde. Nous appelons les pays d'Europe et du monde entier à soutenir la résolution sur un moratoire mondial sur l'application de la peine de mort, qui sera discutée lors de la 65<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous soulignons également l'importance d'agir en faveur de l'abolition au sein des instances internationales et grâce à l'action de la société civile du monde entier.

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne invitent tous les citoyens européens à soutenir l'abolition de la peine capitale et à contribuer ainsi au développement des droits fondamentaux et de la dignité humaine.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.